

Consignes Gravière du Fort

22 mars 2021



Bonjour les ami(e)s,

Vous êtes quelques-uns à vous demander quelles activités sont autorisées à la gravière du Fort, et si les consignes évoluent. Voici des éléments de réponse.

Tout d'abord, toutes les consignes d'état s'appliquent de droit, en particulier le couvre-feu à 19 H. Une plongée n'est pas un motif dérogatoire.

Le port du masque est obligatoire.

Sauf en plongée et lors des entrées sortie de l'eau.

Lors de ces entrées et sorties, de marche à pied sans masque, respecter des distances et s'interdire les discussions. Elles reprendront avec le masque.

Cela limite certains briefings, souvent à rallonge, en surface, ou directement à la sortie de l'eau. Changez vous, remettez un masque, et parlez de tout ce que vous voudrez !

Cela n'interdit pas la formation, mais :

- on brief avant, avec masque
- en tenue on fait ce qu'on a dit ! pas besoin d'en reparler longuement en surface !

L'autre consigne qui avait été instaurée est de n'effectuer que des **plongées dans la courbe de sécurité**. Cette consigne a été souvent interprétée comme "pas de plongées de formation" ou pas de "plongée technique".

Notez :

- Les plongées de formation sont bien sûr autorisées.
Une plongée de formation, n'inclus pas obligatoirement et exclusivement des remontées assistées. Nous espérons que sur le plan pédagogique nous avons dépassé ce stade. La base de l'apprentissage des niveaux 2 et 3, des PA 20 et PA 40, est l'autonomie, qui se décompose en gestion de l'air, gestion de la désaturation, planification de la plongée, orientation et parachute. Les remontées viennent après et nul besoin d'en faire beaucoup ... Une assistance de 20 mètres permet normalement de rester dans la courbe de sécurité sans problème.
- Lors d'une assistance de 40 m, il est beaucoup plus difficile de rester dans la courbe de sécurité. Limitez-les.

Pourquoi est-il important de respecter la courbe de sécurité ?

Parce que les accidents de plongée sont systématiquement orientés sur le caisson de HautePierre, et que ce caisson dépend du service de réanimation médicale.

Vous savez que ce service a d'autres priorités que de s'occuper de plongeurs accidentés.

Groupe de 12 maximum, afin d'éviter les brassages.

Vous pouvez organiser des sorties plus nombreuses, mais veillez à séparer en groupes inférieurs en nombre, et DP séparés même si vous partagez une sécu commune.

Pour empêcher la diffusion de l'épidémie, lors des briefings, respectez les distances, pas de briefings à rallonge. Si vous venez de loin et que vous souhaitez manger sur place, pareil : respectez les distances, ne partagez pas les aliments, en particulier lors de l'apéritif ! Les sticks, olives et autres cacahuètes ne doivent pas être partagés dans un pot commun.

Merci de respecter ces consignes.

Bernard et Michel sont à votre disposition en cas de question particulière.

Restez prudent.

Bien amicalement.